

Avril 2019
N°312

Transmission



*Avec le RDI
Accéder aux offres
d'exploitation à céder*

Évènement



*Désherbage du maïs
Nous avons testé
pour vous*

Services



*ProAgri Info'Conseils
Des informations fiables,
de proximité, au bon moment*

Dossier



p6-7

Repères sur votre nouvelle Chambre d'agriculture

édito



Jean-Yves Heurtin
Président de la Chambre
d'agriculture du Calvados

Construire ensemble

Fin janvier, vous avez choisi d'adopter notre projet et les femmes et les hommes qui le portent, pour travailler dans l'intérêt des agricultures de notre département. Nous tenons à vous en remercier.

Ce mandat verra le renforcement d'un certain nombre de missions au niveau régional avec une nouvelle organisation qui devra permettre de dégager des moyens supplémentaires. L'idée est d'assurer une meilleure proximité dans nos antennes des régions naturelles et ainsi mettre en valeur les compétences des salariés de notre Chambre d'agriculture. Les agriculteurs ont besoin d'une nouvelle dynamique pour les accompagner : le développement, la rentabilité de nos exploitations, la pression de l'urbanisation et des néoruraux, les défis environnementaux, l'accompagnement humain, le manque de salariés agricoles, sont autant de défis que nous devons relever au cours de cette mandature.

A l'instant où j'écris ces quelques lignes, le sujet sur lequel la mobilisation doit être totale est la sucrerie de Cagny, la décision de Sudzucker de fermer l'usine de production est simplement inacceptable.

Cependant rien ne sera possible sans la mobilisation de chacun : producteurs, salariés de l'usine, ETA, transporteurs, Conseil régional, Conseil départemental, élus locaux, Etat.

Nous devons agir collectivement pour maintenir le Calvados comme bassin de production de sucre. Notre territoire a besoin de conserver sa diversité d'assolement, de garantir une production, qui une fois la crise passée, viendra consolider le revenu de la ferme Calvados. Faire vivre des hommes et des femmes pour garder un territoire économiquement dynamique est primordial.

Exploitation cherche repreneur

Bocage

Entre Bayeux et Villers-Bocage, structure avicole sur 1ha45 de foncier + maison d'habitation (7 pièces en pierre de Caen). L'exploitation produit poulet de chair et dinde dans un poulailler de 1000 m² et des volailles fermières (poulets, dindes, pintades) sur 5 poulaillers de 120 m² chacun et une surface d'1 ha.

Bocage virois

Exploitation laitière (67 ha et 371 000 litres de lait). Les 67 ha de foncier seront loués, la terre est de bonne qualité, le parcellaire est groupé (48 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme (sauf 1 bâtiment), du matériel et des stocks. Un logement sur place est disponible, location ou vente possible. Les infrastructures laitières permettent d'envisager un développement de l'activité laitière, le troupeau laitier (50% PH – 50% No) est génotypé avec un bon potentiel. Période de contrat de parrainage possible.

Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). A voir selon souhaits du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle de fleuristes, jardinerie et grossistes.

Sud Est Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU de 68,8 ha dont 16 de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrial. Troupeau mixte (Normandes et Prim Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre.

Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU de 109 ha dont 18 de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 343 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme (3500 m² couverts), de la maison d'habitation, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en vente (63 ha minimum).

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

◆ Le répertoire départ-installation en ligne

Accéder aux **offres** d'exploitation à céder via **internet**, mais pas seulement

Dans le but de favoriser le renouvellement des générations d'exploitants agricoles, les conseillers Installation-transmission du réseau des Chambres d'agriculture, ont pour mission au travers du Répertoire Départ Installation (RDI) de mettre en relation, d'une part les offres des cédants, d'autre part les demandes des candidats à l'installation et favoriser ainsi la transmission des structures individuelles ou sociétales.

Tous les mois, une sélection d'annonces du RDI (du Calvados) est diffusée dans le Chamb'Agri 14, ces mêmes offres paraissent (avec accord du cédant) aussi sur le site internet : www.repertoireinstallation.com.

Cet outil développé par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) répond à un public de plus en plus connecté, en particulier chez les jeunes en recherches de structures. Grâce à son rayonnement national, il permet, au-delà du seul cadre départemental, d'élargir le champ de leurs recherches, parfois au-delà de l'hexagone. Il permet aux candidats à l'installation ou à la réinstallation, de contacter directement et plus facilement les conseillers en charge de la transmission.

Rechercher l'exploitation de vos rêves

Le site permet via le bouton « rechercher -> offre » d'accéder aux offres d'un ou plusieurs départements, dans plusieurs types d'exploitations (individuelle ou sociétaire), de types et sous-types d'activités (cultures, élevage...). Si le résultat de la recherche en ligne convient, le candidat peut demander, par mail ou téléphone, des renseignements complémentaires sur la structure ou à entrer en relation au plus vite.

Le conseiller transmission, toujours avec l'aval du cédant, se charge de mettre en relation les protagonistes de l'affaire et selon le cas va jusqu'à accompagner les personnes pour une visite d'exploitation. Notons que la possibilité d'intégrer quelques belles photos de l'exploitation dans l'offre, est gage d'attractivité supplémentaire.

Le site offre aussi la possibilité pour un cédant de proposer lui-même son exploitation, via le bouton « transmettre -> proposer une offre ». Il aura alors un contact direct avec le conseiller qui se chargera de gérer son offre et les contacts souhaités.



Le site donne aussi bons nombres de conseils et informations :

- conseils aux cédants : les étapes pour trouver un repreneur ou un associé. Comment transmettre son exploitation, prélude au point information transmission (PIT),

- conseils aux candidats : informations sur les étapes qui jalonnent le parcours de l'installation aidée ou non (Point Accueil Installation, formation...),

- information sur le RDI : rôles, contact, conseils et appuis des conseillers du RDI, auprès des cédants et candidats, mises en relations et accompagnement dans la transmission, mais aussi en parallèle de l'installation qui sont intimement liés.

L'inscription de l'exploitation sur le site, la parution de l'annonce dans Chamb'Agri14, ne sont pas des obligations, elles se font toujours avec l'approbation du cédant, mais c'est un facilitateur de transmission. Le conseiller installation-transmission reste toujours l'interlocuteur privilégié d'une transmission où le facteur humain est important. Toutefois, il faut savoir que quelques aides à la transmission, du

programme AITA (Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture) sont soumises à l'obligation d'inscrire son exploitation, sur le site du RDI.

Plus de 6000 visiteurs sur les 6 derniers mois

Le site du répertoire départ installation est de plus en plus visité, nous constatons que la fréquentation d'une offre est importante au début de sa parution et que selon le type de structure, elle décroît ensuite avec le temps. C'est la raison pour laquelle, la parution sur le site doit être murement réfléchie en amont pour une transmission au plus proche de ce qu'elle sera au final tout en étant prêt à céder son entreprise.

Futur cédant en recherche d'un repreneur pour votre outil ou futur candidat en quête d'exploitation. Les conseillers du RDI peuvent vous accompagner dans vos recherches et vous appuyer dans vos démarches. Alors n'hésitez pas à consulter le site du RDI, ou contactez directement vos conseillers installation-transmission en région.

Vincent Salesse

02 31 68 95 21

vincent.salesse@normandie.chambagri.fr

◆ Surfaces d'Intérêt Ecologique

Dates d'**implantation** et de **destruction** des couverts

Sollicitée par les services de l'Etat sur la période de présence des cultures intermédiaires comme Surface d'Intérêt Ecologique (SIE), la Chambre d'agriculture du Calvados, avec l'ensemble des organisations syndicales départementales, a souhaité

pouvoir gérer à l'échelle de l'exploitation les dates d'implantation et de destruction des couverts SIE.

Sans réponse favorable des services de l'Etat, dans un contexte d'incertitude sur les assolements 2020, nous vous rappelons

qu'il faut malgré tout, à l'occasion de votre déclaration PAC, positionner vos cultures intermédiaires SIE. Selon l'évolution de vos prochains assolements, il sera toujours possible de modifier votre déclaration, au plus tard une semaine avant la date d'implantation.

◆ Salon de l'Agriculture 2019

Le Département du **Calvados** **cultive** le bien manger

Le Salon International de l'agriculture s'est tenu du samedi 23 février au dimanche 3 mars 2019 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. Neuf jours pour valoriser et promouvoir notre agriculture, nos produits, notre gastronomie et nos territoires sur le plus visible et le plus bel espace du Hall 3. En effet, n'ayons pas peur de l'affirmer, les 500 m² de vitrine de l'agriculture Normande étaient très attractifs !

Un grand merci aux producteurs du Calvados pour leur participation, ainsi qu'au Conseil Départemental du Calvados et à la Région Normandie qui offrent aux Producteurs une magnifique vitrine pour leurs produits.

38 médailles dans le Calvados

Cette année encore les producteurs du Calvados se sont distingués en récoltant 38 médailles (9 en or, 19 en argent et 10 en bronze) au Concours Général Agricole 2019.



Nous félicitons tout particulièrement nos adhérents Bienvenue à la ferme récompensés au Concours Général Agricole 2019 :

- La SCL des Hayes avec ses Yaourts : 2 médailles Argent et Bronze
- La Ferme de la Sapinière avec son jus de pomme : 1 médaille Bronze
- La Ferme de Billy avec son Cidre Brut et son jus de pomme : 2 médailles Or.

Et bien sûr, félicitations à Muriel et Antony ANGEE de la Ferme d'Argenteuil à Coquainvillers qui en relançant la race du porc de Bayeux, ont remporté le Prix national pour l'agrobiodiversité animale de la Fondation du patrimoine !

« Ces médailles sont bien sûr une satisfaction pour les lauréats. Elles récompensent souvent un travail de longue haleine à la recherche de l'excellence », rappelle Jean-Marie Lenfant, Président Normand de Bienvenue à la ferme.



Ici, on cultive le bien manger

En partenariat avec la Chambre d'agriculture du Calvados, le Département du Calvados a décidé cette année de prolonger le soutien engagé sur la Salon de l'agriculture, par une action de communication tout au long de l'année. Le message « Ici, on cultive le bien manger » sera décliné sur les actions



du territoire en 2019. Il traduit la volonté du Département du Calvados d'être au quotidien aux côtés des producteurs locaux pour faire avancer l'approvisionnement local et les circuits courts, l'agriculture biologique et raisonnée, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la diversification alimentaire dans les collèges.

Caroline Kervarec ■

☎ 02 31 70 25 59

caroline.kervarec@normandie.chambagri.fr



◆ Caen Normandie Métropole

Le **Projet Alimentaire** reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation !

Après une année 2018 d'animation et de diagnostic, le Pôle Caen Normandie Métropole a dévoilé officiellement sa stratégie alimentaire pour que la production locale soit au maximum consommée localement.

Fin d'année 2018, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Calvados et l'Aucame (Agence d'urbanisme), Caen Normandie Métropole a déposé une candidature au niveau national afin d'obtenir des financements pour déployer sur les 2 prochaines années ses orientations stratégiques :

- mettre en place une gouvernance alimentaire métropolitaine,
- prendre en compte l'alimentation dans la planification et le foncier,
- soutenir l'économie de proximité,
- renforcer la collaboration et le lien social,
- favoriser l'approvisionnement local dans les collectivités,
- communiquer sur l'identité alimentaire locale, sensibiliser, éduquer et former.

Le 26 février dernier, le Pôle Caen Normandie Métropole s'est vu remettre un des prix de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. Sur 244 projets déposés, 31 projets ont été retenus dont la **démarche participative** engagée sur la métropole caennaise. Le ministère, au travers de cet appel à projet, soutient les projets de développement d'une alimentation saine, sûre et durable.

Conférence stratégique multi-acteurs

Une conférence stratégique multi-acteurs sera installée et mobilisée une à deux fois par an afin de maintenir le dialogue entre acteurs du territoire, publics et privés. Chacun pourra suivre les actions alimentaires engagées par les uns et les

autres pour faciliter le transfert de bonnes pratiques et l'évaluation des changements opérés sur le territoire.

Les partenaires seront en première ligne pour identifier des maîtres d'ouvrage, échanger régulièrement avec des porteurs de projet en favorisant la coordination des besoins et l'éventuelle mutualisation des solutions, en les accompagnant dans la recherche de financements. Des actions de communication vont être engagées à l'échelle de la Métropole à destination :

- des habitants pour porter à connaissance du grand public les caractéristiques alimentaires du territoire,
- des élus (collectivités, organisations professionnelles agricoles) afin de

susciter des projets partenariaux pour répondre au défi de la relocalisation des flux alimentaires.

Frédérique Salmon ■

☎ 02 31 70 25 41

frederique.salmon@normandie.chambagri.fr



◆ Désherbage du maïs

Nous avons testé pour vous

Le maïs est sensible à la concurrence lorsqu'il n'a pas encore refermé ses rangs. C'est pourquoi il est nécessaire d'intervenir tôt afin de limiter le salissement des parcelles.

Dans les situations présentant des **graminées résistantes** (ray-grass, vulpins), il est nécessaire de passer en pré-levée, les sulfonilurées n'étant plus efficaces.

Si un **passage en pré-levée** n'a pas pu être réalisé (météo, organisation du travail...) il est possible d'intervenir avec les mêmes molécules associées à des désherbages foliaires en post-levée précoce. Lorsque les adventices sont à des stades jeunes, il est alors possible de réduire les doses de produits appliqués. Ce type d'intervention mêlant racinaire et foliaire peut permettre de ne réaliser qu'un seul passage d'herbicide. Attention, il est possible d'avoir tout de même à ré-intervenir selon les années.

adventices 1-3 feuilles et le maïs à 2 feuilles
camix 2.5l + pampa 4 sc 0.5l + peak 10g
adengo xtra 0.37l + pampa 4 sc 0.5l
dakota p 3.5l + callisto 0.4l

Zones avec graminées résistantes

Nom commercial	Matières actives apportées avec les doses conseillées	Pâturin	Vulpins	Ray-Grass	Panic, Sétaire, Digitaire	Morelle, Chénopode	Arroche	Mercuriale	Renouée persicairier	Renouée Liseron	Renouée des oiseaux	Véroniques de Perse	Liseron des haies
Aliseo Gold / Dual Gold Safeneur 1,8l	S metolachlore 1647g + Benoxacor81g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Camix/Calibra 3,5l	S metolachlore 1400g + mesotrione 140g + safeneur	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Adengo Xtra 0,44l	Isoxaflutole 99g + thiencazabone-méthyl 962g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dakota P 3,5l	DMTAP 742g + pendimethaline 962g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Prowl 400 2l	Pendimethaline 800g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Isard/Spectrum 1,2l	DMTAP 864g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Combinaisons plus complètes visant à ne pas repasser (sauf vivaces ou levées tardives)													
Dual Gold 1,5l + Dakota P 3,5l	DMTAP 742g + pendimethaline 962g + S metolachlore 1372g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Adengo Xtra 0,44l + Isard 0,8l	Isoxaflutole 99g + thiencazabone-méthyl 40g + DMTAP 576g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dual Gold Safeneur 1,6l + Adengo Xtra 0,2l	Thiencazabone-méthyl 18g + cyprosulfamide 30 g + benoxacor 67g + S metolachlore 1536g g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Très bonne efficacité

Bonne efficacité

Moyenne efficacité

Efficacité insuffisante

Dans les zones sans résistance, il est possible d'effectuer uniquement un passage en post-levée à partir de produits foliaires. Cela permet d'intervenir à vue en fonction des besoins.

Désherbage mécanique : le désherbage mécanique, notamment le binage, est une alternative efficace au désherbage chimique. Pour les interventions mécaniques, il est nécessaire que le temps soit sec dans les jours suivant l'application.

De la pré-levée au stade 3 feuilles, il est possible d'intervenir avec une herse étrille. Pour que le passage soit efficace les adventices doivent être au stade « fil blanc ». Jusqu'à stade 7 feuilles, il est possible d'intervenir avec une houe rotative. Pour ces deux outils, il est nécessaire de semer le maïs un peu plus en profondeur si le passage est réalisé « à l'aveugle » = avant la levée du maïs, afin que les graines ne soient pas dérangées.

Le binage peut être placé à la place d'un rattrapage chimique à partir de 4 feuilles du maïs.

Zones sans résistance

Nom commercial	Pâturin	Ray-Grass	Panic, Sétaire, Digitaire	Morelle, Chénopode	Arroche	Mercuriale	Renouée persicairier	Renouée Liseron	Renouée des oiseaux	Véroniques de Perse
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l Ou Elumis 0,55l	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l + Peak 6g	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l + Emblem 0,75kg	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Monsoon Active 0,75l	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l + Casper 0,1kg	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l + Conquerant 0,3kg	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Pampa 0,4l + Callisto 0,4l + Peak 4g + Emblem 0,75l	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Très bonne efficacité

Bonne efficacité

Moyenne efficacité

Efficacité insuffisante

Sarah Cavenel ■

02 31 68 65 70

s.cavenel@calvados.chambagri.fr

◆ PAC 2019

Des précautions à prendre

Droits à paiement de base

Les formulaires DPB* sont déjà disponibles, principalement à remplir lorsque le repreneur a réalisé sa déclaration PAC, pour avoir les numéros des nouveaux ilots. Les formulaires **signés des 2 parties, et les justificatifs** sont à fournir à l'administration avant le 15 mai sous peine d'irrecevabilité.

Nouveauté 2019 : la clause de **changement de forme juridique** ayant disparu, de nouvelles procédures sont à mettre en place, en utilisant les autres clauses existantes. **Un nouveau numéro de package peut être nécessaire, à demander dès à présent à la DDTM***. Lire l'article de notre juriste, en page 8, pour savoir si vous êtes concerné.

Verdissement : prévoir ses Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE)

Comme l'année dernière, vous devez déclarer 5% de SIE. Si vous déclarez des couverts hivernaux en mélange, la période de **8 semaines de présence obligatoire** est définie par département. Dans le Calvados, elle est comprise entre le 17 septembre et le 11 novembre pour la campagne en cours.

Si vous choisissez de faire des **jachères mellifères** (1 ha cultivé équivaut à 1,5 ha de SIE), ne tardez pas à les implanter car la période de présence obligatoire court

du **15 avril au 15 octobre**, et vous devez implanter un mélange d'au moins 5 espèces éligibles (liste disponible sur le site de la Chambre d'agriculture).

En cas de déclaration de **jachère J5M ou J6S (non mellifère)**, elles doivent être présentes du 1 mars au 31 août.

Vous pouvez aussi choisir les cultures de protéagineux ou de légumineuses fourragères (0.7 ha SIE équivalent), pures ou en mélange en prépondérance (contrôle sur place et non sur facture) sous conditions de ne faire aucun traitement phytosanitaire (même traitement de semence). Les aides couplées à ces productions ont été en 2018 respectivement de 170 €/ha et 282 €/ha suite à l'inéligibilité des mélanges légumineuses-graminées.

Sans remplir les conditions SIE, la production de houblon (aidée à 600 €/ha), de chanvre (aidée à 96,5 €/ha) ou de soja (aidée à 35,8 €/ha) peut être à réfléchir.

Verdissement : maintien des prairies permanentes

Gros travail de l'administration cette année pour recenser les prairies permanentes et créer une couche de suivi sur Télépac. Vous ne pourrez **avoir accès à cette information qu'à l'ouverture de votre dossier PAC en avril**.

Retournement de prairies permanentes en 2018 : s'il y a eu retournement d'une prairie permanente (PPN) en 2018 sans autorisation, le couvert à déclarer en 2019 devra être une PPN. Pour les agriculteurs ayant bénéficié d'un accord de déplacement de PPN d'au moins la surface équivalente, les nouvelles surfaces en PPN sont engagées sur ce codage pour au moins 5 ans, pas de retournement possible.

Retournement de prairies permanentes en 2019 : cette année vous avez le droit de retourner des prairies permanentes sans

autorisation sauf si vous êtes en MAEC système, en ZAR*, en zone vulnérable dans une bande de 35m en bordure des cours d'eau BCAA et sur les prairies permanentes déplacées en 2018.

Marie-Cécile Gaillard ■

☎ 07 87 20 05 10

mc.gaillard@calvados.chambagri.fr

* DPB Droits à paiement de base - MAEC
Mesures agroenvironnementales et climatiques
- SIE Surface d'intérêt écologique - ZAR
Zone d'actions renforcées - DDTM Direction
Départementale des territoires et de la Mer - PPN



Les collectes des déchets plastiques dans la tourmente mais les opérateurs gardent le cap !

Le monde du recyclage est en crise suite à la fermeture du marché chinois applicable depuis le 1^{er} janvier 2018. Les conséquences sont multiples :

- Les cours de la matière première « plastique » ont été divisés par 10,
- Les stocks de plastiques à valoriser ont explosé,
- Les capacités de recyclage en Europe se trouvent engorgées, poussant les usines

à se recentrer vers des plastiques de très haute qualité,

- Chaque pays a tendance à privilégier la gestion de ses propres stocks à recycler et les importations, à l'instar de la Chine, ont été stoppées.

En 2016, 98% des films agricoles collectés ont été recyclés. En 2019, seuls 60% le seront. Pour faire face à ce nouveau contexte, l'éco-contribution va augmenter

de 10 et 30 euros/tonne, sur les bâches d'ensilage et les films d'enrubannage.

Les collectes locales déployées pendant l'hiver ont dû faire face à cette situation : tous les enlèvements n'étaient pas encore réalisés début mars. Dans le même temps, les bilans le prouvent bien : tous les résultats enregistrés dans le département montrent que les collectes progressent... +150% en Ficelles et Filets (FIFU), +90% en Films Agricoles Usagés (bâches et enrubannage), légère progression en big bag, +100% en sacs papier mais sur de faible volume, doublement dans les PPNU.

S'adapter à la situation

ADIVALOR, qui organise les campagnes de collecte en partenariat avec les coopératives et négoce, a mis en place une série de réponses adaptées à cette situation hors norme : recherche de nouveaux débouchés,

de nouveaux principes de R&D, travail sur la qualité des produits collectés...

Pour la prochaine campagne 2019/2020, les dates ont été d'ores et déjà arrêtées :

- Big bag, sacs en papier, bidons :
3 au 7 juin 2019
 - FAU / FIFU :
18 au 29 novembre 2019, Coop de Creully, Piednoir SA...
 - FAU / FIFU :
13 au 17 janvier 2020, AGRIAL
 - PPNU :
21 et 22 novembre 2019, AGRIAL Falaise Vaston, 12 décembre 2019, Coop de Creully à Nonant et Piednoir SA à Aunay sur Odon
- D'autres partenaires sont susceptibles de s'associer à ces collectes : n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Stéphane Berzinger ■

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



Et les pneus ?

ADIVALOR ne souhaite pas encore s'impliquer dans la collecte. Les partenaires réunis à l'occasion de cette préparation de campagne 2019 se disent prêts à faciliter une telle opération.

◆ Quelle évolution pour l'organisation de la CA14 ?

Repères sur votre nouvelle Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture du Calvados, à l'instar de toutes les Chambres d'agriculture de France, vient de renouveler son équipe élue. Les nouveaux membres vont, pendant 6 ans, œuvrer pour l'intérêt général de la profession, avec l'appui de l'équipe technique. Depuis la mise en place de la nouvelle assemblée, la construction s'affine... Regards sur les missions et l'organisation de notre Chambre.

L'ADN de la Chambre

Il convient de rappeler que la Chambre d'agriculture est un établissement public économique à caractère administratif, doté d'une double mission précisée dans le Code Rural :

Une mission consultative : la CA est un organe consultatif, elle représente les intérêts de la profession agricole auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle travaille ainsi en permanence à la réalisation de projets en matière de politique agricole, de gestion de ressources naturelles, d'environnement, de développement économique et rural.

Une mission d'intervention : la CA accompagne le développement des agricultures et des territoires en assurant un service de proximité, individuel ou collectif.

Pour assurer cette double mission, les équipes élue et technique doivent travailler en cohérence : les élus ont une mission de représentation et de portage politique, émettent des avis et prennent des positions, fixent les orientations ; l'équipe technique doit en assurer la déclinaison et la mise en place effective en mobilisant les moyens d'accompagnement correspondants.

A noter que les missions sont par nature évolutives et qu'au fil des textes de lois, des missions nouvelles peuvent s'imposer aux Chambres d'agriculture. Dernier exemple en date : l'ordonnance du 30 janvier 2019 mentionne que les Chambres doivent à

titre expérimental « délivrer aux exploitants agricoles une information portant « sur les droits et obligations des exploitants agricoles, les contrôles susceptibles d'être réalisés et les principales formalités permettant d'assurer la mise en conformité des exploitations ».

A quels enjeux est confrontée la Chambre d'agriculture ?

Les enjeux sont multiples, aussi la CA - en lien avec son réseau - doit-elle intervenir dans toutes les dimensions du développement :

- la dimension économique, avec la veille et la prospective, l'analyse économique et la production de références,
- la dimension environnementale, pour laquelle la CA doit mobiliser des moyens : préservation du foncier, gestion de l'eau, optimisation de l'utilisation des intrants, agronomie, performance énergétique des exploitations,
- la dimension sociale, avec le renouvellement des générations et l'adaptation permanente des actifs,
- l'innovation : contribution à la recherche appliquée et à l'expérimentation aux côtés des différents partenaires de la recherche,
- enfin, une réponse aux demandes sociétales, avec un intérêt croissant pour le développement des circuits courts, de l'agrotourisme et de l'agriculture biologique.

Comment la Chambre se positionne-t-elle ?

La Chambre se positionne en tant qu'**acteur et partenaire essentiel des territoires ruraux**. Elle est, à cet effet, un interlocuteur privilégié des collectivités. Rencontres, force de proposition, offre de services spécifiques, lettre institutionnelle s'ont à inscrire en ce sens.

La CA **développe et promeut une offre de services vivante**, à destination des actifs et futurs actifs agricoles. Elle se veut réactive, en phase avec l'évolution des besoins, innovante et toujours plus à proximité du terrain. Améliorer les performances de votre entreprise, optimiser votre revenu, vous accompagner dans vos projets, répondre à vos obligations réglementaires ou sécuriser vos démarches : telles doivent être nos priorités. L'engagement de la CA dans la certification de services s'inscrit dans cette stratégie de développement des services de qualité.

La CA **contribue à la construction des compétences professionnelles de demain**, tant au niveau des actifs agricoles que de ses collaborateurs techniques. Les plans de formation et les moyens mobilisés en sont une traduction concrète. La formation est considérée comme un investissement, un vecteur d'adaptation et de progrès permanent.

La nouvelle Chambre va plus globalement travailler - en lien avec le réseau des CAs normandes - à l'élaboration du projet de mandature et définir ainsi les axes directeurs qui structureront son action.

Des instances de fonctionnement au plus près des domaines d'activité

En complément de notre article publié dans Chamb'Agri 14 de mars, où nous avons notamment communiqué sur la composition du bureau, les élus réunis en bureau ce 14 mars dernier ont souhaité mettre en place des commissions et groupes de travail thématiques internes.

Lieux d'échanges, de réflexion et de propositions, ces instances professionnelles seront amenées à étudier et analyser l'environnement politique, économique, réglementaire et technique de leur domaine d'activité. Ces instances apporteront leur éclairage et leur expertise au bureau et pourront aussi donner les alertes dès que nécessaire. Elles feront par ailleurs le lien et travailleront en cohérence avec les instances élues régionales au sein du réseau CA.



Siège de la Chambre

d'agriculture du Calvados
6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR cedex
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 02 31 70 25 70
chambre@calvados.chambagri.fr
Horaires d'ouverture : 8h15 - 12h15 et 13h30 - 17h00

Antenne Bessin

ZAC - Route de Caen
14406 BAYEUX cedex
Tél. 02 31 51 66 33 - Fax 02 31 51 66 30
bessin@calvados.chambagri.fr

Antenne Bocage

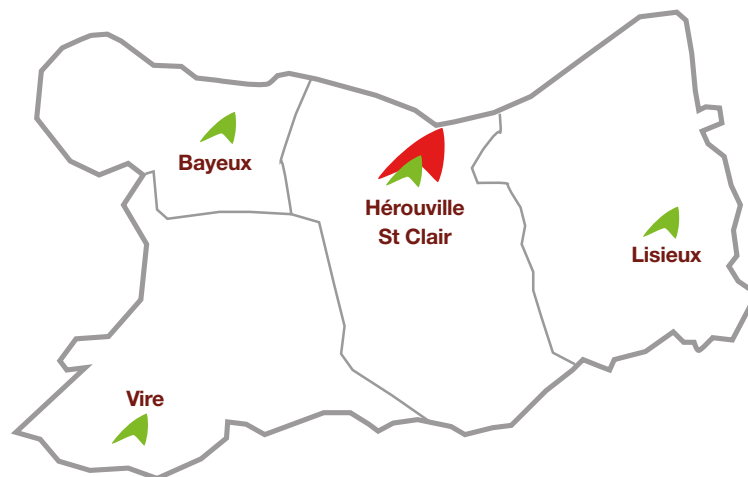
Résidence Léonard Gille
24, rue de Picardie - 14500 VIRE
Tél. 02 31 68 11 16 - Fax 02 31 68 76 43
bocage@calvados.chambagri.fr

Antenne Pays d'Auge

Pôle d'Activités de Glatigny
70 rue Guillonnet - 14100 LISIEUX
Tél. 02 31 31 31 85 - Fax 02 31 31 44 94
paysdauge@calvados.chambagri.fr

Antenne Plaine

1, rue d'Hermia
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél. 02 31 53 55 00 - Fax 02 31 53 55 25
plaine@calvados.chambagri.fr



Trois commissions ont été constituées pour traiter des préoccupations liées à aux domaines de l'environnement, au lien agriculture/ruralité/relations avec les collectivités, et à l'emploi-formation. Un élu - membre du bureau - a été identifié pour présider chaque commission.

Environnement	Ruralité et relations avec les Collectivités	Emploi-Formation
ADAM-DE BOEVER Claude	ADAM-DE BOEVER Claude	BUNOUF Laurence
ALOE Jean-Christophe	BOSSUYT Thierry	CHAUDET Eric
BOSSUYT Thierry	COURVAL Daniel	DESTIGNY Hélène
BUNOUF Laurence	d'AUBIGNY d'ASSY Patrick	EUDELIN Samuel
d'AUBIGNY d'ASSY Patrick	DE LESQUEN Louis-René	FREDERIC Florence
De LESQUEN Geoffroy	DUBOST Sandrine	HAREAU Clotilde
DE LESQUEN Louis-René	FEREY Fabienne	HAY Xavier
DESVAGES Pascal	GADY DUQUESNE Patricia	HOFACK Christine
FEREY Fabienne	HAY Xavier	LABBEY Claude
GILLES Arnaud	HOFACK Christine	LEBRUN Clément
HAREAU Clotilde	LE GUILLOIS Julien	LOUVET James
HAY Xavier	LOMBARD Marianne	MARIE Emmanuel
LOMBARD Marianne	ROBIDOU Pierre-Yves	MOUILLARD Jean
MOUILLARD Jean		VERMES Mathilde
RONFARD Yves		
<i>En cours</i>	<i>Stéphane Berzinger</i>	<i>Catherine Godet</i>

*En gras : élu en charge de la Commission,
En italique : référent technique*

Quatre groupes de travail thématiques ont par ailleurs été identifiés :

Elevage	Installation-Transmission	Circuits courts	Agriculture Biologique
BOURLIER Stéphane	DECLOMESNIL Nicolas	DUMONT Christine	BOURLIER Stéphane
COURVAL Daniel	DESTIGNY Hélène	DUYCK Agnès	BUNOUF Laurence
DECLOMESNIL Nicolas	DUBOST Sandrine	GADY-DUQUESNE Patricia	DESVAGES Pascal
EUDELIN Samuel	DUYCK Agnès	LE GUILLOIS Julien	DUMONT Christine
GILLES Arnaud	FREDERIC Florence	LEBRUN Clément	LEBRUN Clément
GRANGER Astrid	GRANGER Astrid	LELOUVIER Denis	LELOUVIER Denis
HULMEL Véronique	HOFACK Christine	MOURNAUD Aurélie	MOURNAUD Aurélie
LEVILLAIN Sébastien	LABBEY Claude	ROBIDOU Pierre-Yves	
MOURNAUD Aurélie	LEVILLAIN Sébastien	RONFARD Yves	
	MARIE Emmanuel	VERMES Mathilde	
<i>David Delbecque</i>	<i>Emilie Legros</i>	<i>Stéphane Berzinger</i>	<i>Stéphane Berzinger</i>

*En gras : le responsable du groupe.
En italique : référent technique*

Une assemblée enrichie par une expertise complémentaire sur des domaines d'activité spécialisés : à cet effet, le bureau a fait le choix de convier lors des sessions de la CA quelques invités ayant un regard notamment sur les filières betterave, lin et équine.

Progresser en matière de proximité pour mieux vous servir !

Les membres du bureau, soucieux de développer la présence et le service de proximité, ont fait le choix d'identifier un élu référent et de mettre en place des groupes d'élus territoriaux pour chaque antenne. L'élu référent sera ainsi l'interlocuteur privilégié du responsable technique de l'antenne et du chef de projet territorial. Contexte local, besoins et spécificités du territoire pourront ainsi être pris en compte et donner lieu à des actions spécifiques si nécessaire.

	Bessin	Bocage	Pays d'Auge	Plaine
Elu référent	Astrid Granger	Nicolas Declomesnil	Clément Lebrun	Mathilde Vermès
Responsable d'antenne	Julien Daurios	David Delbecque	Béatrice Rodts	Samuel Hardy
Chef de projet Territoire	Perrine Bucharth	Frédérique Salmon	Béatrice Rodts	Frédérique Salmon

En cohérence avec sa volonté de cultiver la proximité, et pour être au plus près des actifs agricoles et des collectivités, la nouvelle équipe CA initie une politique visant à renforcer l'organisation de sa présence sur l'ensemble du territoire départemental, avec un transfert partiel de collaborateurs du siège vers les 4 bureaux décentralisés. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner (voir page de gauche).

Le traditionnel **transfert** des droits à **paiement** de base a commencé

Depuis le 16 mai 2018, votre exploitation a pu connaître des modifications, il est donc nécessaire de **mettre à jour votre portefeuille de DPB** pour la campagne 2019. Les formulaires doivent être complétés et déposés pour le **15 mai 2019** au plus tard à la DDTM **avec les pièces justificatives**.

Ils permettent de réaliser les transferts de DPB dans les situations suivantes :

- accompagnement ou sans accompagnement de foncier
- accompagnement d'un transfert indirect de foncier
- héritage/donation d'exploitation
- fin de bail ou de mise à disposition de DPB
- renonciation à des DPB au profit de la réserve.

A noter qu'à partir de cette année, le **changement de forme juridique ne fait plus l'objet d'un transfert de DPB**. Si le changement de statut juridique d'une forme sociétaire emporte continuité de la personne morale, alors les DPB restent attachés à l'exploitation sans qu'il n'y ait besoin de déclarer un transfert.

Points d'attention à avoir

Le transfert ne peut avoir lieu qu'**au profit d'agriculteurs au 15 mai 2019** (exercice d'une activité agricole + déclaration PAC).

Pour compléter les formulaires vous aurez besoin des **numéros d'îlots PAC 2019** et du **PACAGE** de l'ancien exploitant.

Les formulaires devront être signés en **3 exemplaires** originaux minimum dont 1 est à envoyer à la DDTM avec les **pièces justificatives**.

En cas de mise à disposition au profit d'une société, le couple associé/société est le repreneur et donc les DPB seront transférés à la société exploitante.

Les transferts de DPB seuls (sans foncier) font l'objet d'un prélèvement de 30% sur la valeur unitaire des droits.

Un transfert indirect de foncier correspond aux cas de transferts entre fermiers successifs sur les terres ou en cas d'agriculteur sortant/fermier entrant ou fermier sortant/agriculteur entrant.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet Telepac, rubrique formulaires 2019.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Le **3^{ème}** programme démarre

Reine Mathilde se renouvelle sur 3 axes : des essais réorientés sur le sol et le non labour en AB, l'accent mis sur le pâturage et les mélanges prairiaux à pâturer, puis le choix d'une nouvelle ferme vitrine en Seine-Maritime.

Reine Mathilde est un programme multipartenarial de développement de la filière lait biologique en Normandie. Durant les 8 premières années, des portes ouvertes ont eu lieu à un rythme constant de 2 événements par an.

Déjà 8 ans

En particulier, une plate-forme de démonstration avec des essais végétaux sur les fourrages et concentrés permettant l'autonomie alimentaire a été installée au Gaec Guilbert, près de Villers-Bocage. Des publications devenues maintenant des références locales et aussi nationales décrivent des itinéraires techniques en matière d'implantation et de choix des espèces prairiales, des associations céréales et protéagineux, des nouveaux fourrages comme les associations de protéagineux ensilées.

Le dernier événement en date est le colloque de novembre 2018 durant lequel un panorama exhaustif des actions Reine Mathilde a été présenté : bien sûr les références issues des essais, les prédiagnostics de faisabilité de la conversion bio en ferme, les portes ouvertes et supports spécifiques pour les enseignants et le public scolaire, le programme de sensibilisation des vétérinaires aux médecines

complémentaires, les voyages d'étude pour les techniciens et les éleveurs.

Les nouveautés

Le programme va se pencher sur le sol avec la faisabilité du non labour en agriculture biologique, qui abordera par ricochet la vie et la structure du sol. Ce sujet pourra fédérer les préoccupations de nombreux producteurs, au-delà des éleveurs laitiers. Plus précisément, il s'agira de comparer chaque année plusieurs cultures conduites d'un côté avec labour, et de l'autre sans labour avec travail superficiel du sol.

L'efficacité de la destruction d'une prairie temporaire sans labour sera l'étape clé de la réussite des cultures suivantes. Pour 2019, la destruction de la prairie sans labour a commencé le 21 février à Tracy-Bocage. Un blé de printemps va être implanté fin mars. Puis une culture de maïs sans labour sera implantée sur une autre bande en mai.

La thématique prairie et pâturage va aussi prendre de l'importance. Des essais sur différents mélanges prairiaux pâturés ainsi qu'un suivi sur les quantités d'herbe offertes au pâturage vont être développés au Locheur.

Puis, dernière nouveauté, Reine Mathilde va se déployer en ex Haute-Normandie avec une plateforme d'essai et de démonstration

en Seine-Maritime. Le recrutement de la ferme est en cours sur le premier semestre 2019.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines visites de 2019 !



La prairie vient d'être détruite sans labour par un premier passage de rototiller.



Thierry Métivier ■

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr

Formations d'avril 2019

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Elevage

▲ Dresser mon chien de troupeau – initiation

J'éduque mon chien à déplacer et regrouper mes animaux
2 mai, 21 mai, 12 juin, 2 juillet – région Neufchâtel en Bray (76)
Contact : Françoise GRANDSIRE
☎ 02 35 59 44 83
Tarif : 252 €

▲ Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

Je recherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner
14 mai - Bayeux
Contact : Angélique VERRI
☎ 02 31 51 66 38
Tarif : 63 €

▲ Gagner en autonomie et améliorer le bien-être animal avec des prairies diversifiées

14 mai – région de Coutances (50)
Contact : Valentine LE VELLY
☎ 02 33 95 46 00
Tarif : 63 €

▲ Renover mes prairies pour plus de productivité

Plus d'herbe pour plus de production
4 juin à Lisieux
Contact : Stéphanie CASSIGNEUL
☎ 02 31 31 87 67
Tarif : 63 €

Circuits courts

▲ Fabriquer mes fromages à pâte molle

Je maîtrise les étapes de la fabrication de fromages à pâte molle (camembert, carré) jusqu'à l'affinage
14 et 15 mai à Saint-Lô
Contact : Julianne ADAM
☎ 02 33 06 49 97
Tarif : 126 €

▲ Acquérir les bases technologiques en charcuterie fermière

Je souhaite utiliser des procédés traditionnels pour la fabrication de mes charcuteries fermières
28 et 29 mai à Hérouville Saint Clair
Contact : Caroline KERVAREC
☎ 02 31 70 25 59
Tarif : 126 €

Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

14 mai et 23 mai à Saint-Lô
14 et 15 mai à Hérouville Saint Clair
Contact : Christophe DENDONCKER
☎ 02 35 59 47 05
GRATUIT

▲ Produire autrement avec l'Agro écologie

Je découvre l'agro écologie et les pratiques transposables sur mon exploitation
21 mai à Hérouville Saint Clair
Contact : Marie NYK
☎ 02 31 31 87 63
Tarif : 63 €

▲ Biodiversité et lutte biologique : utiliser les auxiliaires de cultures

Je développe et valorise les auxiliaires présents sur mes parcelles
4 juin à Bayeux
Contact : Jacques GIRARD
☎ 02 31 55 55 03
Tarif : 63 €

Machinisme

▲ Régler ma moissonneuse – Initiation

J'améliore mes rendements avec une batteuse bien réglée
Le 23 mai à Sées (61)
Contact : Loïc DEVEYER
☎ 02 33 62 28 82
Tarif : 63 €

▲ Régler ma moissonneuse : approfondissement

J'affine les réglages de ma moissonneuse pour améliorer le débit de chantier et la qualité des grains
Le 22 mai aux Andelys (27)
Contact : Wilfried COUCHY
☎ 02 32 78 80 00
Tarif : 63 €

Entreprise

▲ Baux ruraux : Mieux comprendre mes contrats

Je limite les risques juridiques sur mes contrats
Le 6 juin à Hérouville Saint Clair
Contact : Catherine GODET
☎ 02 31 70 25 04
Tarif : 63 €

Spécial Installation

▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet
10 mai, 17 mai et 21 mai - Hérouville Saint Clair
Contact : Marie DUMONT
☎ Tél 02 31 70 25 32
Tarif : 130 €

▲ Sécuriser son exploitation en gérant les risques

23 et 24 mai - Hérouville Saint Clair
Contact: Catherine SADY - CFPPA Le Robillard ☎ 02 31 42 61 06

Irrigation

Vers une gestion collective de l'eau

L'arrêté inter préfectoral du 8 mars 2017 définit les communes du Calvados et de l'Orne incluses dans la Zone de Répartition des Eaux superficielles et souterraines des nappes et bassins du Bajo-Bathonien et des bassins sus-jacents de l'Aure, la Dives, l'Orne et de la Seulles.

Cet arrêté concerne les préleveurs irrigants situés en Plaine de Caen/Argentan, le Bessin et une partie du Pays d'Auge (voir carte ci-contre).

Quelles sont les conséquences pour les irrigants ?

L'application du décret du 24/09/07 du code de l'environnement portant sur la création des Organismes Uniques chargés de la Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (OUGC) concernent les irrigants de la ZRE quel que soit le secteur d'activité : céréaliers, producteurs de légumes de plein champ ou en maraîchage, horticulteurs, pépiniéristes, arboriculteurs...

Cette démarche implique la désignation d'un Organisme Unique dont la mission sera de réaliser une étude d'impact et d'incidences sur chaque ouvrage et de déposer une demande d'Autorisation

unique pluriannuelle auprès des services de l'Etat (dans un délai de 2 ans après la désignation). Sur la base de cette étude, un volume d'eau pour l'irrigation sera attribué à l'OUGC et des règles de répartition seront définies.

Le recensement exhaustif des prélèvements d'eau pour l'irrigation constitue une étape importante pour la mise en place de la gestion collective de l'eau car il va contribuer à la définition du volume prélevable. Il est donc important que tous les irrigants déclarent leur prélèvement pour participer au plan de répartition du volume d'eau qui sera autorisé annuellement et maintenir leur droit d'irriguer. Par ailleurs, cette mise en conformité est exigée dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

Quelle est la démarche à suivre ?

Sont concernés les irrigants qui prélèvent dans le milieu naturel pour arroser leurs cultures (forages, puits, retenues collinaires ou pompages en cours d'eau) et dont le volume annuel est supérieur à 1000 m³/an.

Les irrigants non déclarés à ce jour doivent impérativement se faire connaître auprès des services de la Police de l'eau (DDTM)

pour transmettre les caractéristiques de leur ouvrage à savoir l'emplacement, la ressource et le volume prélevés, le débit de pompage de leur installation...

Pour toute demande d'information, contactez Valérie Patoux.

Valérie Patoux

☎ 02 31 53 55 09

v.patoux@calvados.chambreagri.fr



La CA14 a déposé sa candidature fin 2018 pour être désignée OUGC dont la mission principale sera d'assurer une gestion collective de l'eau pour l'irrigation sur la ZRE du Bajo-Bathonien.



Visite d'une CUMA « hors norme »

Un groupe d'éleveurs du bassin de Saon (Molay-Littry), tous membres d'un GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) travaillant sur l'autonomie protéique et membres de la CUMA du Vieux Château, ont visité cet hiver la CUMA la FOURRAGERE, basée dans le sud de l'Ille-et-Vilaine. L'objectif de cette rencontre : envisager l'avenir de leur groupe GIEE et CUMA. Ils ont été reçus par les Présidents de la CUMA et du GIEE hôtes.

La CUMA la FOURRAGERE est impressionnante en terme de dimensionnement. Elle compte

60 adhérents, majoritairement polyculteurs éleveurs, dont la moitié est très active. Elle dispose d'un parc matériel complet, récent, et propose le plus souvent une prestation avec chauffeur. Elle réalise entre autres le travail du sol, semis, en système classique ou sans labour, moissons (500 ha), ensilages (550 ha), épandages des lisiers et digestats.

Une dessieuse automotrice conduite par un salarié assure l'alimentation de 10 élevages. Sous l'impulsion du GIEE, dans le but de récolter des fourrages de qualité, la CUMA a investi dans une enrubanneuse, un andaineur double et une faucheuse 6 m.

Côté ressources humaines, elle compte une équipe de 5 salariés à temps plein dont un manager qui organise le travail. Par ailleurs, 2 salariés, en plus d'assurer la

conduite du matériel, sont mécaniciens. Les adhérents effectuent leur réservation via l'outil informatique « mycum.fr ». Afin de garantir à ses salariés une activité régulière dans l'année, la CUMA a dû diversifier ses prestations comme le déchetage de bois sur l'hiver.

Deux bâtiments abritent le matériel. Le principal, construit en 2016, présente une surface de 600 m² au sol.

La force de cette coopérative est sa capacité d'adaptation à son environnement. Ainsi, face à la concurrence des ETA locales et à la diminution du nombre d'adhérents (départs en retraite non remplacés), elle a su rebondir et envisage de fusionner avec une CUMA voisine. Par ailleurs, elle mutualise l'utilisation d'une moissonneuse avec une CUMA du nord du département, grâce à des dates de récoltes distinctes.

Le groupe s'est ensuite dirigé vers un gros client de la CUMA : une unité de méthanisation dont 4 des 6 associés sont membres de la CUMA. Cette dernière réalise l'acheminement du lisier, de l'ensilage et l'épandage des digestats. La chaleur est valorisée via un séchoir dans lequel est séché entre autres de la luzerne.

Angélique Verri

02 31 51 66 38

a.verri@calvados.chambagri.fr



« Bouts de champ » : demandez le programme printemps/été 2019 !

Comme les années précédentes, l'antenne de Vire de la Chambre d'agriculture vous propose des visites de parcelles avec témoignages d'agriculteurs. A travers ces rencontres, vous pourrez découvrir et observer des parcelles suivies (essais ou démonstrations).

Une rencontre terrain par mois à partir d'avril

Pour répondre à vos questions cultures et fourrages, partager vos observations ou découvrir de nouvelles techniques, nous vous donnons rendez-vous aux indiquées dans le tableau ci-dessous.

Ces bouts de champs s'appuient sur

quelques uns d'entre vous qui souhaitent, en groupe (groupes 30 000, groupes lait, réseau légumineuses 14), toujours améliorer et adapter leurs pratiques : raisonnement des intrants, plus d'autonomie alimentaire diversification fourragère pour les années séchantes...

Des visites courtes et adaptées

Les rencontres s'organiseront sur 2 heures composées en 3 temps :

- Observation des parcelles
- Témoignage (objectifs, itinéraire cultural, valorisations)
- Conseils techniques, actualités culturelles



Notre objectif sera de répondre à vos questions :

- Protéines : quelles sont les conditions pour réussir son méteil CIFOU avant semis du maïs, sa luzerne, son trèfle violet, ses protéagineux ? Souvent associé en dérobée au ray-grass d'Italie, le trèfle incarnat est rarement semé en pur, pour quel résultat ?
- Maîtrise du salissement : comment intégrer le désherbage mécanique sur maïs, avec quels outils ?
- Energie : quelles sont les espèces fourragères intéressantes pour alimenter un méthaniseur ?

D'avance, nous remercions les agriculteurs qui vous recevront pour leur implication et leur disponibilité.

David Delbecque

02 31 68 11 67

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

Dates indicatives (*)	Sujets
23 avril (matin)	Dérobées riches en protéines 1) Méteil CIFOU 2) Trèfle incarnat en pur
3 ou 7 juin (après-midi)	Désherbage mécanique sur maïs (démonstration), en partenariat avec la Fédération des CUMA de Normandie
27 juin (après-midi)	Protéagineux : féveroles, lupins, méteil grain
3 septembre (après-midi)	Légumineuses fourragères : luzerne et trèfle violet (plateformes multi-variétés)
15 octobre (après-midi)	Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique

(*) Selon l'évolution des parcelles et la météo, l'organisation (dates, heures) pourraient être modifiées. Un SMS sera envoyé aux agriculteurs du Bocage 5 jours avant pour confirmer.

« Le sol a une mémoire phénoménale »



Le jeudi 17 janvier 2019, Nicolas THIBAUD, ingénieur indépendant liant l'agronomie au machinisme, est intervenu dans une formation organisée par la Chambre d'agriculture du Calvados. Il a ainsi transmis son savoir sur l'effet des machines, mais surtout sur le choix des pneumatiques vis-à-vis du tassement du sol.

En effet, cette formation, riche en échanges, a permis d'identifier les critères pour choisir correctement ses pneumatiques, pour qu'elles soient adaptées à son matériel tout en respectant son sol. Ils étaient 8 stagiaires normands présents à cette formation.

récente des pneus, il est possible de travailler à une pression pneumatique très faible (0,5 à 1 bar étant l'idéal) divisant par 2 l'impact sur le sol. Il est estimé qu'au-dessus d'1 bar de pression sur le sol, on pénalise la culture en place.

« La pression dans le pneu est proche de la pression moyenne exercée dans le sol. »

Le choix des pneus, se fait par l'analyse de sa référence, permettant de connaître différents éléments très importants pour la longévité du pneu mais aussi pour obtenir un travail agronomiquement satisfaisant au champ.



M. THIBAUD a commencé la journée en rappelant des fondamentaux sur le tassement du sol puis a attaqué le vif du sujet : la pneumatique.

En dehors des tassements provoqués par la météo, qui ne sont malheureusement pas évitables, beaucoup sont liés au machinisme. Pour réussir à atténuer au maximum ces tassements, il est important de bien choisir les pneumatiques ainsi que la pression de gonflage. Avec la technologie

L'après-midi, quant à elle, était plus sur l'étude de cas concrets chez un agriculteur présent à la formation : analyse des différents pneus présents sur ses machines (batteuses, tracteur, bennes...).

Une phrase à méditer pour conclure : « Réappuyé mais pas tassé ».

Amélie Cardine ■
☎ 07 84 22 62 99

a.cardine@calvados.chambagri.fr



Parlons climat



Toute collectivité locale de plus de 20 000 habitants doit réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan comporte une phase de diagnostic, il implique tous les secteurs d'activité et va jusqu'à la définition d'objectifs et d'un plan d'action.

Le PCAET, c'est quoi ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de GES ; l'adaptation au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; la livraison d'énergie renouvelable...

Ce plan d'actions concerne tous les secteurs : le résidentiel, le tertiaire, les transports, l'industrie, les déchets, et bien sûr l'agriculture.

Et dans le Pays d'Auge ?

L'agglomération Lisieux Normandie, les communautés de communes de Cœur Côte Fleurie et, Normandie Cabourg Pays d'Auge ont entamé les travaux pour élaborer leur plan d'actions. Des ateliers spécifiques dédiés à l'agriculture ont été organisés.

En janvier, M.GERMAIN, vice-président en charge de la Transition Énergétique et les élus de Normandie Cabourg Pays d'Auge ont travaillé sur les énergies renouvelables, qu'ils seraient possible de développer dans les exploitations agricoles du territoire. Cette réunion avait pour but d'identifier les atouts et contraintes des différentes énergies, et de repérer les pistes d'actions qui pourraient être proposées au comité technique du PCAET.

En février, les agriculteurs du territoire étaient invités autour de M. AUGIER, Président de la CCCC, et M. LANGLOIS en charge de la Commission Ruralité de la Communauté de Communes à échanger sur les énergies renouvelables, circuits courts alimentaires et tourisme vert. Cet atelier a permis aux exploitants agricoles du territoire d'échanger leurs idées, de faire part de leurs préoccupations et de dialoguer avec les élus.

Une démarche originale sur l'agglomération Lisieux Normandie

Avec une superficie de près de 1000 km² et une agriculture qui occupe près de 70% du territoire, le secteur agricole est en tête des émissions de gaz à effet de serre.

Mais l'agriculture peut activement participer à la transition énergétique : pratiques plus économes en énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, alimentation de proximité, production d'énergies etc... Afin d'élaborer un plan d'actions pragmatique et cohérent entre enjeux agricoles et enjeux de l'agglomération, une démarche originale s'est mise en place.

Pour ce faire, trois rendez-vous entre élus et agriculteurs du territoire ont été organisés autour du photovoltaïque, de la méthanisation et du bois énergie. Ils ont permis une meilleure connaissance réciproque, une identification des réalités professionnelles. Ces échanges contribueront à la construction du plan d'actions du PCAET.

Dans tous les territoires, chacun est invité à apporter sa contribution sur les sites web des collectivités.

<http://www.coeurcotefleurie.org>

<https://www.normandiecabourgpaysdauge.fr>

<http://lisieux-normandie.fr/>

Béatrice Rodts ■
☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr



SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI**INFO CONSEILS**

Des informations fiables, de proximité, au bon moment

Info conseil, c'est quoi ?

- ✚ **Une information collective régulière** (flashes, notes techniques, guide des cultures) pour vous accompagner au quotidien sur des aspects techniques, économiques et réglementaires avec des informations d'actualité sur le plan local.
- ✚ **Une spécialisation par secteur d'activité** pour répondre aux attentes des exploitants :
 - **en productions végétales** : Info'Conseil Cultures, Info'Conseil légumes : les stades de cultures, les maladies et traitements, les résultats d'essais, les innovations...
 - **en productions animales** : Info'Conseil Viande, Info'Conseil Lait : conduite de troupeaux, alimentation, gestion du système fourrager, aspects sanitaires, matériel et installations de traite, innovations...

Les avantages ?

- Des conseils de saison toutes productions (Polyculture-élevage).
- Des envois de courriers, e-mail, SMS, pour les informations prioritaires (décryptages PAC, Directive Nitrates...).
- Un accès à des références régionales pour votre exploitation.
- La possibilité de contacter les rédacteurs de vos flashes.

Inclus aussi dans Info'conseil :

- L'accès à la météo locale et au radar des précipitations.
- L'accès aux outils (calcul du prix du maïs sur pied - date de maturité du maïs - composition et valeur des aliments fermiers - composition et valeur des concentrés).

OFFRE DECOUVERTE

Nous vous proposons de découvrir gratuitement
l'Info'Conseil de votre choix pendant 3 mois !
N'hésitez pas contactez-nous !



L'ÉCOUTE

Nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives, nous répondons à vos questions et vos interrogations..

*Extrait du code d'éthique de la
Chambre d'agriculture du Calvados
fondé sur nos valeurs et destiné à
protéger vos intérêts essentiels.*

INFORMATIONS & CONTACT

BOCAGE

Antenne Bocage
Résidence Léonard Gille
24 rue de Picardie
14500 Vire
02 31 68 11 16
a.houstin@calvados.chambagri.fr

PLAINE

Antenne Plaine
1 rue d'Hermia
14200 Hérouville Saint Clair
02 31 53 55 00
n.donnet@calvados.chambagri.fr

BESSIN

Antenne Bessin
ZAC Route de Caen
14400 Bayeux
02 31 51 66 33
a.jourdren@calvados.chambagri.fr

PAYS D'AUGE

Antenne Pays d'Auge
Pôle d'activités de Glatigny
70 rue Joseph Guillonnet
14100 Lisieux
02 31 31 31 85
s.fagret@calvados.chambagri.fr

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité
par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin
Rédacteur en chef : Philippe Le Panse
Maquette : Cédric Skrzyniarsz
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de
Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
Mél. communication@calvados.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf
mention contraire. Imprimerie Anquetil.